

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 12 avril 2016

Lieu : Salle des fêtes à Bannans - 20 h.

Votants :

Bannans	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	X
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	Pouvoir à G. Paulin
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	Pouvoir à M. Gresset
Courvières	Yannick Fabre	Pouvoir à E. Liégeon
	Eric Liégeon	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à G. Perrin
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à H. POULIN
	Maud Franey-Saillard	X
	Guy Perrin	X
	Hélène Poulin	X
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
	La Rivière Drugeon	Hervé Claudet
Vaux et Chantegrue	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
	Pascal Lanquetin	X
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Pascal Lanquetin

Ordre du jour :

APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2016 FINANCES

ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL : vote du CA 2015 ; affectation du résultat 2015 ; vote de la concordance des chiffres du compte de gestion ; vote du budget primitif 2016

ZAE BULLE : vote du CA 2015 ; vote de la concordance des chiffres du compte de gestion ; vote du budget primitif 2016

BATIMENT-RELAIS LES VAUDINS : vote du CA 2015 ; vote de la concordance des chiffres du compte de gestion ; vote du budget primitif 2016

ELIMINATION DES DECHETS : vote du CA 2015 ; vote de la concordance des chiffres du compte de gestion ; vote du budget primitif 2016

BUDGET PRINCIPAL : vote du CA 2015 ; affectation du résultat 2015 ; vote de la concordance des chiffres du compte de gestion ; vote du budget primitif 2016 ; vote des taux de fiscalité

ASSAINISSEMENT

Ouverture d'un poste d'adjoint technique (contrôles branchement)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire

Vente des lots 12 et 13 de la ZAE intercommunale à la SCI Perce-Neige

Vente du lot 18 de la ZAE intercommunale à la SCI JAC

RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

Convention de stage pour l'accueil aux tourbières

Gratification au stagiaire hydrogéologue

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée au SMMAHD pour l'aménagement d'un sentier rustique en bois sur l'itinéraire des tourbières

Mise à disposition de terrains dans le cadre de l'aménagement d'un sentier rustique en bois sur l'itinéraire des tourbières

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

SDCI (*Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*)

Le Président et Maire de Bannans souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2016

Sans observations, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

2) - FINANCES vote des comptes administratifs 2015 et budgets primitifs 2016 (délibérations n° 14 à 21 et 25 à 27)

JL Néault rappelle que les comptes administratifs et budgets primitifs des budgets annexes (sauf Bâtiment-relais) ayant été présentés en séance le 29 mars, ceux-ci seront directement soumis au vote.

2.1. ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL :

• Vote du compte administratif 2015 (délibération n° 14)

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	359 119,53 €	509 573,04 €	150 453,51 €
	Investissement	246 894,30 €	242 560,54 €	- 4 333,76 €
Report 2014	Exploitation		126 585,14 €	
	Investissement	51 967,57 €		
TOTAL		657 981,40 €	878 718,72 €	220 737,32 €
Investissement : reste à réaliser 2015 reportés en 2016		53 000,00 €	- €	
Résultat cumulé	Exploitation	359 119,53 €	636 158,18 €	277 038,65 €
	Investissement	351 861,87 €	242 560,54 €	- 109 301,33 €
TOTAL CUMULÉ		710 981,40 €	878 718,72 €	167 737,32 €

Le Président se retire pour laisser la présidence à M. Jean-Louis Néault. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

• Affectation du résultat 2015 (délibération n° 15)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 277 038.65 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	150 453,51 €
Dont plus-values nette de cession d'éléments d'actif	- €
Résultat antérieur de l'exercice	126 585,14 €
Résultat à affecter	277 038,65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
- Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 56 301,33 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	- 53 000,00 €
Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser	- 109 301,33 €
AFFECTATION	277 038,65 €
- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :	109 301,33 €
- Report en exploitation (R002)	167 737,32 €

- **Vote de la concordance des chiffres du compte de gestion (délibération n° 16)**

Les montants du compte de gestion du budget annexe « Assainissement intercommunal » de Mme le Trésorier étant conformes en tout point aux écritures de la comptabilité administrative du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mme le Trésorier de sa gestion comptable 2015.

- **Vote du budget primitif 2016 (délibération n° 17)**

	Dépenses	Recettes
Exploitation	641 587,00 €	473 849,68 €
Résultat 2015 reporté		167 737,32 €
Total	641 587,00 €	641 587,00 €
Investissement	266 000,67 €	375 302,00 €
Reste à réaliser 2015 reportés en 2016	53 000,00 €	- €
Résultat 2015 reporté	56 301,33 €	
Total	375 302,00 €	375 302,00 €
TOTAL DU BUDGET	1 016 889,00 €	1 016 889,00 €

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Participation des industriels pour l'exercice 2016 (délibération n° 18)**

La participation HT 2016 se décompose comme suit :

	Participation - part "eaux pluviales"	Participation part usagers"	Participation industries	Total	Appel de fonds avant le 31 mai	1 appel de fonds trimestriel
CC du Larmont		16 390 €		16 390 €		4 097,50 €
Fromagerie Boujailles			10 289 €	10 289 €	10 289 €	
Fromagerie Bouverans			4 766 €	4 766 €	4 766 €	
Fromagerie Courvières			5 144 €	5 144 €	5 144 €	
Fromagerie Frasnè			8 057 €	8 057 €	8 057 €	
Fromagerie La Rivière D.			6 468 €	6 468 €	6 468 €	
Escargoterie Romanzini			2 497 €	2 497 €	2 497 €	

2.2. ZAE BULLE :

- **Vote du compte administratif 2015 (délibération n° 19)**

		Depenses	Recettes
Réalizations 2015	Fonctionnement	798 769,93 €	953 352,27 €
	Investissement	798 769,93 €	
		+	+
Reports 2014	Fonctionnement		602 768,44 €
	Investissement	1 192 778,79 €	
TOTAL		2 790 318,65 €	1 556 120,71 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	798 769,93 €	1 556 120,71 €
	Investissement	1 991 548,72 €	- €
TOTAL GENERAL		2 790 318,65 €	1 556 120,71 €
Résultat de l'exercice 2015			- 1 234 197,94 €

Le Président se retire pour laisser la présidence à M. Jean-Louis Néault. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

- **Vote de la concordance des chiffres du compte de gestion (délibération n° 20)**

Les montants du compte de gestion du budget annexe « ZAE » de Mme le Trésorier étant conformes en tout point aux écritures de la comptabilité administrative du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mme le Trésorier de sa gestion comptable 2015.

- **Vote du budget primitif 2016 (délibération n° 21)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 187 558,78 €	2 430 208,00 €
Résultat 2015 reporté		757 350,78 €
Total	3 187 558,78 €	3 187 558,78 €

Investissement	597 500,00 €	2 589 048,72 €
Résultat 2015 reporté	1 991 548,72 €	
Total	2 589 048,72 €	2 589 048,72 €
TOTAL DU BUDGET	5 776 607,50 €	5 776 607,50 €

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.3. **BATIMENT-RELAIS LES VAUDINS :**

- **Vote du compte administratif 2015 (délibération n° 22)**

		Depenses	Recettes
Réalizations 2015	Fonctionnement	15 444,65 €	28 933,30 €
	Investissement	33 192,83 €	- €
		+	+
Reports 2014	Fonctionnement	13 488,65 €	
	Investissement	15 488,60 €	
TOTAL		77 614,73 €	28 933,30 €
Restes à réaliser 2015 reportés en 2016	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	28 933,30 €	28 933,30 €
	Investissement	48 681,43 €	- €
TOTAL GENERAL		77 614,73 €	28 933,30 €
Résultat de l'exercice 2015		-	48 681,43 €

Le Président se retire pour laisser la présidence à M. Jean-Louis Néault. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

- **Vote de la concordance des chiffres du compte de gestion (délibération n° 23)**

Les montants du compte de gestion du budget annexe « Bâtiment-relais les Vaudins » de Mme le Trésorier étant conformes en tout point aux écritures de la comptabilité administrative du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mme le Trésorier de sa gestion comptable 2015.

• **Vote du budget primitif 2016 (délibération n° 24)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	91 562,00 €	91 562,00 €
Résultat 2015 reporté	- €	
Total	91 562,00 €	91 562,00 €

Investissement	30 650,57 €	79 332,00 €
Reste à réaliser 2015 reportés en 2016	- €	
Résultat 2015 reporté	48 681,43 €	
Total	79 332,00 €	79 332,00 €

Les baux n'étant plus en cours, il n'y a pas de recettes. La commune de Frasne est chargée de régler ces questions. La vente ou transfert du bâtiment relais à la commune de Frasne est prévue, des questions juridiques et financières doivent être réglées dans l'année pour solder ce dossier.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.4. ELIMINATION DES DECHETS

• **Vote du compte administratif 2015 (délibération n° 25)**

		Depenses	Recettes
Réalizations 2015	Fonctionnement	476 410,39 €	476 387,79 €
	Investissement	- €	- €
		+	+
Reports 2014	Fonctionnement		571,55 €
	Investissement		
TOTAL		476 410,39 €	476 959,34 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	476 410,39 €	476 959,34 €
	Investissement	- €	- €
TOTAL GENERAL		476 410,39 €	476 959,34 €
Résultat de l'exercice 2015			548,95 €

Le Président se retire pour laisser la présidence à M. Jean-Louis Néault. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

• **Vote de la concordance des chiffres du compte de gestion (délibération n° 26)**

Les montants du compte de gestion du budget annexe « Elimination des déchets » de Mme le Trésorier étant conformes en tout point aux écritures de la comptabilité administrative du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mme le Trésorier de sa gestion comptable 2015.

• **Vote du budget primitif 2016 (délibération n° 27)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	529 058,00 €	528 509,05 €
Résultat 2015 reporté		548,95 €
Total	529 058,00 €	529 058,00 €

Investissement	- €	- €
Résultat 2015 reporté	- €	- €
Total	- €	- €
TOTAL DU BUDGET	529 058,00 €	529 058,00 €

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.5. BUDGET PRINCIPAL

- Vote du compte administratif 2015 (délibération n° 28)**

		Depenses	Recettes
Réalizations 2015	Fonctionnement	1 956 201,27 €	2 704 204,67 €
	Investissement	720 751,42 €	530 814,28 €
		+	+
Reports 2014	Fonctionnement		521 187,32 €
	Investissement	241 249,72 €	
TOTAL		2 918 202,41 €	3 756 206,27 €
Restes à réaliser 2015 reportés en 2016	Investissement	29 000,00 €	177 335,00 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	1 956 201,27 €	3 225 391,99 €
	Investissement	991 001,14 €	708 149,28 €
TOTAL GENERAL		2 947 202,41 €	3 933 541,27 €
Résultat de l'exercice 2015			986 338,86 €

Le Président se retire pour laisser la présidence à M. Jean-Louis Néault. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

- Affectation du résultat 2015 (délibération n°29)**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 269 190.72 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice	748 003,40 €
Dont plus-values nette de cession d'éléments d'actif	- €
Résultat antérieur de l'exercice	521 187,32 €
Résultat à affecter	1 269 190,72 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
- Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 431 186,86 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	148 335,00 €
Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser	- 282 851,86 €
AFFECTATION	1 269 190,72 €
- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :	282 851,86 €
- Report en fonctionnement (R002)	986 338,86 €

- Vote de la concordance des chiffres du compte de gestion (délibération n° 30)**

Les montants du compte de gestion du budget principal de Mme le Trésorier étant conformes en tout point aux écritures de la comptabilité administrative du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mme le Trésorier de sa gestion comptable 2015.

• **Vote du budget primitif 2016 (délibération n° 31)**

J-L. Néault présente les prévisions pour chaque compétence, qui se traduisent ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL - vue d'ensemble

Répartition par compétence	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
administration générale	164 800 €	446 578 €	1 394 493 €	2 103 575 €
Educateur sportif	15 000 €	3 160 €	39 060 €	13 200 €
Ski de fond	3 190 €	2 314 €	23 686 €	- €
Economie touristique	149 700 €	281 104 €	32 670 €	5 296 €
Réserve naturelle Frasne-Bouverans	21 551 €	39 570 €	51 555 €	34 063 €
Médiathèque	5 000 €	1 533 €	46 200 €	7 600 €
Culture information communication	- €	1 236 €	50 031 €	1 420 €
Développement économique	2 579 100 €	2 500 000 €	642 520 €	20 700 €
Hangar	7 900 €	- €	3 700 €	11 600 €
Gendarmerie	34 350 €	- €	8 155 €	42 505 €
jeunesse - social	4 500 €	738 €	55 583 €	11 400 €
Total	2 985 091,14 €	3 276 233 €	2 347 653,00 €	2 251 359 €
	+			
Report 2015	431 187 €	- €		986 339 €
	=	=		
Total	3 416 278 €	3 276 233 €	2 347 653 €	3 237 698 €
		+		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour équilibre		140 045 €	140 045 €	
		=	=	
TOTAL	3 416 278 €	3 416 278 €	2 487 698 €	3 237 698 €

excédent 750 000 €

M. Néault commente les orientations budgétaires proposées dans chaque service.

Le coût « réel » de la compétence est donné pour information, il ne fait pas l'objet d'une inscription comptable ou budgétaire.

- **Gendarmerie** : une rencontre avec le service immobilier de la gendarmerie aura lieu le 19 avril prochain pour évoquer la révision des loyers et des charges.
- **Educateur sportif** : un investissement important est prévu cette année puisque le véhicule de plus de 13 ans ayant plus de 200 000 km, l'achat d'un véhicule d'occasion pour 15 000 euros est proposé.
- **Médiathèque** : il est à noter la fin de la subvention sur le poste de Blandine Staszak, subvention qui était prévue sur 3 ans. Il est rappelé que la commune de Frasne participe à 50% du poste de la 2^e personne en charge de la médiathèque à temps partiel, Adeline Dumont.
- **Culture Communication** : M. Néault explique que la participation à Musicart's revient à son niveau de 2013. L'augmentation de la part des spectacles dans le budget s'explique notamment par la décision du Département de ne pas reconduire l'opération Saison culturelle. M. Néault rappelle que le choix de la gratuité a été maintenu pour les spectacles compte tenu des lourdeurs administratives par rapport aux recettes encaissées.
- **Sport Jeunesse Solidarité** : l'augmentation du budget de ce service est due au montant alloué à la mission d'évaluation confiée à Corinne Borot. La part d'investissement est liée à la mise en place du Point Information Jeunesse. A noter que les subventions à l'ADMR et aux collègues sont maintenues.
- **Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne - Bouverans** : M. Perrin demande comment sont pris en charge les frais liés à la rédaction du plan de gestion : ceux-ci sont pris dans le cadre du programme LIFE et donc totalement financés.
- **Tourisme** : de nombreuses réalisations en 2015 notamment à la Rivière-Drugeon, Vaux-et-Chantegrue et Bouverans. L'excédent du service constaté pour 2016 s'explique par le décalage dans la perception des subventions.

- **Animations** : feux d'artifice le 14 juillet à Bulle et Randonnée des Fruitières, les montants habituels sont maintenus.

- **Développement économique** : à la rubrique salaires et charges, il y a une inscription supplémentaire due au congé maternité de Laëticia Martin-Fournier et à son remplacement par Mylène Garanto mais une recette correspondant aux indemnités journalières de la sécurité sociale est inscrite. Une provision de 395 000 € est inscrite pour 2016.

- **Administration générale** : les principales dépenses d'investissement 2015 ont concerné l'aménagement des bureaux du SMMAH (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs) en 2015. En 2016, il est prévu d'aménager le local destiné à héberger une sauvegarde informatique de la CFD et des communes.

A noter également, l'évolution de la participation au Pays du Haut-Doubs qui devient un syndicat mixte en charge du SCoT (*Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale*).

Concernant les reversements aux communes dans le cadre du Pacte Financier Fiscal, il faut noter que le reversement en 2016 est en légère baisse car la CFD va s'acquitter directement de certaines participations à la place des communes. Il ne s'agit donc pas d'une perte de recettes pour les communes mais d'un transfert de charges.

M. Paulin demande pourquoi la CEN (*Contribution à l'Effort national*) n'a pas été versée en 2015. M. Néault explique qu'il n'y a pas eu d'appel de fonds car la CEN est déduite de la DGF.

Concernant la fiscalité, il est proposé de ne pas augmenter les taux en 2016 conformément aux engagements qui ont été pris en 2015.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Vote des taux de fiscalité 2016 (délibération n° 32)**

A l'unanimité le conseil de communauté fixe les taux d'imposition 2016 des taxes locales directes comme suit (identique à 2015) :

- CFE (*Cotisation Foncière des Entreprises*) 18.74 %
- Taxe d'habitation 8.32 %
- Taxe foncière (bâti) 6.23 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 8.82 %

Le président précise que les bases d'imposition ont connu une variation nominale (+ 1.01%) et une variation physique pour le reste (+0.78%) correspondant à l'évolution de l'assiette.

M. Perrin demande si le CIF (*Coefficient d'Intégration Fiscale*) de la CFD ne risque pas d'être dégradé par la non-augmentation des taux étant donné qu'on constate une baisse de la DGF (*Dotation Globale de Fonctionnement*) reçue par la CFD.

M. Néault précise que comme les bases augmentent pour la CFD et pour les communes, le CIF va rester stable. La baisse de la DGF est générale et nationale mais pour la CFD, elle est atténuée par les efforts d'optimisation fiscale qu'elle a entrepris, notamment concernant le CIF.

M. Beuque précise que le CIF se dégrade si une commune augmente ses taux alors qu'ils restent stables pour la CFD. Il ajoute que c'est la gestion fiscale et l'optimisation du CIF qui permettent de limiter la baisse de DGF constatée en 2016.

Le Président a demandé au cabinet conseil KMPG de simuler l'effet de la décision de la commune de Frasne d'augmenter ses taux car cela va impacter la DGF de la CFD.

M. Néault rappelle qu'il y a eu un accord pour ne pas augmenter les taux pendant 3 années. Il rappelle également que l'augmentation 2015 était significative.

3) - ASSAINISSEMENT

3.1. Recrutement d'un adjoint technique – contrôleur de branchement (*délibération n° 33*)

M. Paulin rappelle la décision du Bureau à savoir que les contrôles de branchement demandés par les communes seront assurés en interne. A cet effet, il est nécessaire de recruter un adjoint technique 2^e classe pour un contrat d'un an à temps complet.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés et autorise le Président à signer le contrat à intervenir au titre de sa délégation en matière de recrutement de contractuels accordée par délibération n° 2014-08-49.

4) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire

4.1. Vente des lots 12 et 13 de la ZAE intercommunale à la SCI Perce-Neige

(délibération n° 34)

La société « SARL EG Agencement », 12 Rue Denis Papin à Pontarlier, SIRET n°41851663900055, activité de peinture et d'agencement intérieur, a confirmé son intérêt pour l'acquisition des lots n° 12 et n° 13 fusionnés désignés ci-dessous, à travers la « SCI Perce Neige », 1 rue Général de Gaulle à Houtaud, SIRET n°81528850100019,

Lieu : Zone d'Activités Economiques de Bulle

Section ZI - Parcelle n° 129 et 130 – bande retrait lot n° 12 et 13

Surface totale : 5 983 m²

Une estimation par France Domaines a été réalisée le 12 août 2015. Elle valide le prix HT à 18,50 € le m² pour ces deux lots et le forfait fixe de raccordement aux réseaux de 10 000 € par lot.

Ainsi, le prix de vente total HT est de 130 685.50 €, TVA à la marge en sus, soit 150 937.72 € TTC.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite. Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

VU la délibération n°2015-08-51 du 25 août 2015 fixant le prix de vente des terrains de la zone d'activités économiques de Bulle, et l'avis de France Domaine en date du 12 août 2015, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés

- approuve la fusion des lots n° 12 et 13
- approuve la vente des lots n° 12 et 13 à la société « SCI Perce Neige » dans les conditions précitées,
- approuve le procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par le géomètre susnommé,
- mandate le président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.

4.2. Vente du lot 18 de la ZAE intercommunale à la SCI JAC (délibération n° 35)

La société « SARL Lefèvre », 4 B Rue Mermoz à Pontarlier, SIRET n° 79087401000024, fabricant de palette, a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot n° 18 désignés ci-dessous, à travers la « SCI JAC », 9 Faubourg de la Planche à La Rivière Drugeon, SIRET n°818856262,

Lieu : Zone d'Activités Economiques de Bulle

Section AB - parcelle n° 199p (au 12/04/16) – bande retrait lot n°18

Surface : 3 949 m²

Une estimation par France Domaines a été réalisée le 12 août 2015. Elle valide le prix HT à 18.50 € le m² pour ce lot et le forfait fixe de raccordement aux réseaux de 10 000 € par lot.

Ainsi, le prix de vente total HT est de 83 057 €, TVA à la marge en sus, soit 96 113.45 € TTC.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite. Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Le permis sera déposé très rapidement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la vente du lot n°18 à la société « SCI J.A.C.» dans les conditions précitées,
- approuve le procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par le géomètre susnommé,
- mandate le président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.

5) - RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES FRASNE-BOUVERANS

5.1. Convention de stage pour l'accueil aux tourbières (délibération n° 36)

Le Président explique qu'en complément de l'accueil et de l'entretien réalisé par le technicien garde animateurs Thibaut Van Rijswijk, il est proposé de prendre un stagiaire de BTS Gestion Protection de la Nature durant les deux mois d'été, avec trois semaines d'intégration à prévoir à partir du 11 avril.

La candidature d'Axel Thomas, étudiant au lycée agricole de Montmorot et originaire de Gilley a été retenue. Il sera gratifié suivant le barème en vigueur et proportionnellement au nombre de jours de

présence. Ses missions au chalet des tourbières seront l'accueil, l'information, la surveillance des équipements et leur petit entretien ainsi que l'accompagnement de visites guidées sous la responsabilité du technicien garde animateur. Il sera placé sous la responsabilité de Thibault Van Rijswijk en tant que tuteur de stage.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

5.2. Gratification au stagiaire hydrogéologue (délibération n° 37)

Dans la suite de la délibération prise en janvier pour le recrutement d'un stagiaire hydrogéologue encadré par Geneviève Magnon dans le cadre du suivi de l'impact des travaux de restauration écologique du secteur du Creux au Lard dans la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne – Bouverans, il convient de spécifier la gratification que percevra M. Louis Collin pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre soit 3 200,40 € pour 6 mois auxquels s'ajouteront ses frais de déplacement, conformément aux textes en vigueur.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5.1. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée au SMMAHD pour l'aménagement d'un sentier rustique en bois sur l'itinéraire des tourbières (délibération n° 38)

Les travaux de restauration hydrologique et écologique du secteur de la tourbière active et du Creux au Lard ayant occasionné des modifications importantes de la configuration des lieux (secteur inondé), il convient de détourner le cheminement de la boucle des tourbières reliant le chemin de la Grangette au Creux au Lard. Le déplacement de ce cheminement sera aménagé par l'ONF de manière rustique avec des planches en bois sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SMMAHD dans le cadre du programme LIFE Tourbières.

M. Perrin précise que ces travaux sont pris en charge entièrement par le programme LIFE Tourbières du Jura.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

5.2. Mise à disposition de terrains dans le cadre de l'aménagement d'un sentier rustique en bois sur l'itinéraire des tourbières (délibération n° 39)

La parcelle forestière concernée par le détournement de la boucle des tourbières entre le chemin de la Grangette et le Creux au Lard n'étant pas située dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne Bouverans, ce terrain ne figure pas dans les mises à disposition entre la commune de Frasne et la CFD. Il convient donc de conclure une convention de mise à disposition pour ce faire. La commune de Frasne prend de manière conjointe une délibération à cet effet.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

6) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

6.1. SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)

Le Président informe l'assemblée que le préfet a rendu le SDCI le 1^{er} avril 2016. Il rappelle la délibération du 27 octobre 2015 pour les prises de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020. Or le schéma du préfet prévoit la dissolution du syndicat Bulle-Dompierre-les-Tilleuls et propose celle du Syndicat des eaux de Vau les Aigues.

Compte tenu de la bonification de DGF dont bénéficie la CFD depuis 2012, et si celle-ci veut en conserver le bénéfice, il faudra prendre désormais neuf compétences sur les douze possibles contre cinq que comptent actuellement les statuts de la CFD. En 2018, la CFD devra donc envisager de prendre de nouvelles compétences.

C. Vallet informe que M. Christophe André qui préside le Syndicat de Vaux les Aigues, souhaite être associé aux réunions de réflexion et préfiguration notamment avec le cabinet KMPG.

M. Néault répond qu'il y aura une étude de préfiguration de la prise de la compétence eau, subventionnée par l'Agence de l'Eau et il paraît évident que le Syndicat sera associé à cette phase d'état des lieux détaillée.

M. Perrin estime qu'il faut commencer cette étude assez tôt, notamment pour anticiper tous les aspects comptables et budgétaires d'un transfert à la CFD de l'eau qui fait actuellement l'objet de budgets annexes.

Compte tenu des enjeux, M. Vionnet souhaite que les communes soient a minima représentées par deux élus aux réunions de faisabilité, préfiguration et réflexion avec le cabinet KMPG et d'autres, afin d'assurer une transmission de l'information quoiqu'il arrive.

Une discussion sur le transfert du bâtiment relais à la commune de Frasne se déroule, à savoir transfert avec retenue de la TVA par l'administration fiscale ou vente directe des lots aux preneurs par la CFD.

6.2. Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi)

M. Vionnet rapporte les propos de la 2^{ème} rencontre du club PLUi le 7 avril dernier, accompagné de Mme Garanto : Le thème principal de la journée était la rédaction du cahier des charges pour la consultation d'un Bureau d'Etude. La matinée a fait l'objet d'un état d'avancement des PLUi puis d'un retour d'expérience de différents intervenants. Un élu de Saône et Loire a témoigné en parlant d'une culture de l'intercommunalité sur son territoire tout en conservant l'identité des villages.

L'après midi a été consacré à trois ateliers de travail. Un compte rendu sera fait.

M. Vionnet souligne qu'il a été également très intéressant de rencontrer les administrations d'instruction DREAL (*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement*) et DDT (*Direction Départementale des Territoires*). Ces derniers ont encouragé les collectivités à prendre les devants vis à vis des PLUi, tout comme l'a fait la CFD.

Entre autres conseils, M. Vionnet a retenu qu'il ne fallait pas forcément se laisser séduire par des offres de bureaux d'études avec des délais très courts ou évidemment des prix très bas.

Il faut prévoir aussi de recevoir tous les candidats en entretien (les chefs de projet en particulier) pour bien expliquer ce que les élus du territoire attendent de ce PLUi. Il faudra intégrer le PCET (*Plan Climat Energie Territorial*), l'environnement naturel, la mobilité, l'habitat, la requalification, etc dans le PLUi et son cahier des charges. Des compétences différentes seront donc à coordonner par le chef de projet, d'où l'importance de le rencontrer en amont lors de la procédure d'appel à candidature.

L'idée est d'aller au même rythme que le SCOT (*Schéma de Cohérence et d'Organisation Territorial*). Le PLUi pourra même être adopté avant.

La prochaine réunion du club PLUi aura lieu sur le thème PLUi et PCET le 12 mai prochain.

C. Dussouillez demande combien d'années a pris la procédure du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Frasne : la révision générale du PLU a été décidée en 2009. Deux années de travail pour un an d'interruption avant de reprendre jusqu'à fin 2016 où il devrait être adopté... Il faut donc compter un délai de 6 ans et entre 40 et 50 réunions. Le PLU de Frasne sera un document récent qui fera partie intégrante du PLUi.

6.3. Information sur le déroulement de la montée en débit

M. Gresset informe l'assemblée que la montée en débit peine à arriver sur le territoire, bien que la société Orange ait promis une montée en débit pour fin mars-début avril. A Bannans et à Bulle, le basculement s'est fait la semaine dernière. JL Chauvin est venu en commune de Bulle suite à la diffusion d'une publicité d'Orange qui s'attribue le bénéfice de la montée en débit, alors que cette dernière est due à un investissement 100% public. De plus, la société Orange veut forcer les clients à changer leur box pour que le service soit effectif, ce qui n'est en aucun cas obligatoire. Le Syndicat Doubs Très Haut Débit, représenté par son président, Denis Leroux et par son directeur, Jean-Louis Chauvin souhaite intervenir auprès de la société Orange. D'ici là, il est important de faire remonter toutes les informations à M. Chauvin.

A Bouverans et à la Rivière Drugeon, les travaux sont encore en cours.

Le Président confirme que le déploiement sur le territoire de la CFD est parmi les premiers dans le département et fait donc les frais des ajustements nécessaires.

M. Gresset estime qu'il faudra communiquer en mai sur la montée en débit dans les villages ainsi que sur le raccordement de la fibre sur la ZAE et les Monts de Joux.

6.4. Démarche d'éco responsabilité pour la Randonnée des Fruitières à comté

Mme Franey-Saillard informe que le Conseil Municipal des Jeunes de Frasne a été contacté par le comité des fêtes qui avait été contacté par PREVAL pour envisager les aspects relatifs à la gestion des déchets de cette manifestation. La question de l'utilisation des écocup doit pouvoir être gérée par rapport à la question des consignes. Concernant les déchets des repas, ce sera vu entre les associations de Frasne et le collège pour l'utilisation du composteur. Le Président confirme que PREVAL souhaite qu'il y ait une gestion des déchets au niveau des grosses manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Bannans

Le Président,
Claude DUSSOUILLEZ.

